

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER (arrivée à 20 h 30), Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MÉZIL, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT (arrivé à 20 h 10), Suzie PORTEJOIE, Maryvonne DELAGRANGE

M. Anthony ARLOT (arrivé à 20 h 10 point 2 « RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS »),

Mme Ginette BOUYER (arrivée à 20 h 30 point 6 « ACQUISITION DE SIGNALÉTIQUE »),

Étaient absents : Mme Nathalie DEMELLIER, M. Joël COULAIS,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Nadine NEAUX a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1.ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

2.RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

3.RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE MULTISPORTS – CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNATEUR SPS

4.CONTRAT DE BAIL AVEC BOUYGUES TELECOM

5.PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

6.ACQUISITION DE SIGNALÉTIQUE

7.PROCÉDURE EN ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ – CHOIX DE L'AVOCAT

8.CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CLIMATISATION ET LA VENTILATION DE LA MAIRIE

9.QUESTIONS DIVERSES

2023/0201 : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✍ Arrête le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

Nombre de suffrages exprimés : 11    Votes : Pour : 11    Contre : 0    Abstentions : 0

2023/0202 : RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de réhabiliter la salle polyvalente multisports, qui date de 1981, et qui n'a subi aucun travaux d'isolation aussi bien thermique que phonique, ce qui rend son utilisation très désagréable (très bruyante,

trop chaude en été, très consommatrice d'énergie en hiver...). Le coût de ce projet est estimé à 851 163.45 € HT soit 1 021 396.15 € TTC

Le montant des travaux est estimé à 773 622.11 € HT – les frais annexes sont estimés à 77 541.34 € HT décomposés comme suit : Honoraires Maîtrise d'œuvre – Bureau de contrôle (contrôle technique) Coordonnateur SPS – Étude de sol).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour l'ensemble de ce projet, d'un montant estimé à 851 163.45 € HT :

**Phase 1 – Travaux d'isolation extérieurs :**

<b>SUBVENTIONS SOLLICITÉES</b>	
<b>ÉTAT</b> ~ DETR / DSIL (15.48 %)	<b>70 000.00 €</b>
<b>FONDS VERTS (27.65 %)</b>	<b>125 000.00 €</b>
<b>AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) (36.84 %)</b>	<b>166 546.00 €</b>
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU</b> ~ FONDS DE CONCOURS (0.00 %)	<b>0.00 €</b>
<b>SORÉGIES (0.00 %)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>COMMUNE</b> ~ Fonds propres (20.03 %)	<b>90 536.23 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>452 082.23 €</b>

**Phase 2 – Travaux et aménagements intérieurs :**

<b>SUBVENTIONS SOLLICITÉES</b>	
<b>ÉTAT</b> ~ DETR / DSIL (18.79 %)	<b>75 000.00 €</b>
<b>FONDS VERTS (0.00 %)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) (17.29 %)</b>	<b>69 000.00 €</b>
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU</b> ~ FONDS DE CONCOURS (6.16 %)	<b>24 600.00 €</b>
<b>SORÉGIES (37.59 %)</b>	<b>150 000.00 €</b>
<b>COMMUNE</b> ~ Fonds propres (20.17 %)	<b>80 481.22 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>399 081.22 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↪ Approuve le projet.
- ↪ Valide le plan de financement tel que présenté.
- ↪ Sollicite de l'État une subvention au titre de la DETR et de la DSIL, une participation financière de l'Agence Nationale du Sport (ANS), une subvention du Fonds Vert, un fonds de concours de la Communauté des Communes du Civraisien en Poitou ainsi qu'une participation financière de Sorégies pour la réhabilitation de la salle polyvalente multisports.
- ↪ Fait savoir que selon le montant des subventions obtenues, les travaux envisagés ne seront pas réalisés. La Commune ne peut pas se permettre une telle dépense.
- ↪ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien ce projet.

Nombre de suffrages exprimés : 12    Votes : Pour : 12    Contre : 0    Abstentions : 0

### 2023/0203 : RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE MULTISPORTS – CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET DU COORDONNATEUR SPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente multisports, il est nécessaire de retenir les bureaux assurant les missions de contrôle technique, diagnostics amiante et plomb et de coordonnateur SPS et donne lecture des propositions reçues et de l'analyse.

Le Conseil Municipal,

Au vu de la consultation effectuée et de l'analyse des propositions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

↪ retient l'APAVE pour les missions et les montants suivants :

- Mission de Contrôle Technique – « LP » - « LE » - SEI » et « Hand-ERP » 3605 € HT
- Diagnostic amiante 740 € HT
- + 40 € HT par prélèvement
- Diagnostic plomb 700 € HT
- Mission de coordonnateur SPS 2680 € HT

↪ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Nombre de suffrages exprimés : 12    Votes : Pour : 12    Contre : 0    Abstentions : 0

### 2023/0204 : CONTRAT DE BAIL AVEC BOUYGUES TELECOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'implantation d'un relais de téléphonie mobile pas la société BOUYGUES TELECOM.

Ce relais serait composé de :

- D'un pylône treillis destiné à recevoir des antennes
- D'armoires technique
- D'une clôture

Il serait implanté sur les parcelle communales cadastrées section C n° 773 « La Vigne » et n° 835 « Les Patis de Fayolles ».

Le loyer annuel lié à l'occupation du terrain est fixé à 1000 euros net.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- émet un avis favorable sur les termes du bail à intervenir entre BOUYGUES TELECOM et la Commune de Savigné.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Nombre de suffrages exprimés : 12      Votes : Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 0

#### **2023/0205 : PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération n° 2022/1004 en date du 27 octobre 2022 relative à la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 2 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ✓ de participer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
- ✓ De verser une participation mensuelle de 30 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée.

Nombre de suffrages exprimés : 12      Votes : Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 0

#### **2023/0206 : ACQUISITION DE SIGNALÉTIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de RIC Collectivité pour l'acquisition de panneaux pour le Camping, la Mairie et le Lotissement :

- Reprise panneau mairie pour lettrage 1x90.00 € HT
- Reprise panneau camping pour lettrage 1x80.00 € HT
- Achat panneaux camping 2x105.00 € HT
- Achat panneau lotissement 1x75.00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le devis d'un montant de 464.00 € HT - 580.80 € TTC et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- ↳ Dit que la dépense est inscrite en investissement.

Nombre de suffrages exprimés : 13      Votes : Pour : 13      Contre : 0      Abstentions : 0

**2023/0207 : PROCÉDURE EN ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ – CHOIX DE L'AVOCAT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du cabinet KPL Avocats, représenté par Maître Hervé PIELBERG, pour accompagner la Mairie lors de la procédure en acquisition de propriété par voie d'expropriation ou de bien sans maître, dans l'affaire STEPHENSON – TURNBULL. Les honoraires sont compris entre 2000 € HT et 5 800 € HT, selon la complexité du dossier, qui apparaîtra en cours de procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition de Maître PIELBERG et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ Accepte la proposition.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par le cabinet KPL Avocats.

Nombre de suffrages exprimés : 13      Votes : Pour : 13    Contre : 0    Abstentions : 0

**2023/0208 : CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CLIMATISATION ET LA VENTILATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente le devis de la société Lucien SERVIN pour le contrat d'entretien de la climatisation et de la ventilation de la Mairie.

- Comprenant une visite de maintenance et de contrôle technique par an
- Deux dépannages compris
- Tarif : 1992.50 € HT / 2391.00 € TTC révisable suivant le point 5.3 du contrat
- Tarif horaire des interventions sur appel non comprises : 75.00 € HT / déplacement 60.00 € HT
- Contrat d'un an renouvelable tacitement sauf résiliation par l'une des parties, adressée à l'autre au moins trois mois avant la date d'échéance par lettre recommandée avec A.R.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ Accepte la proposition.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Nombre de suffrages exprimés : 13      Votes : Pour : 13    Contre : 0    Abstentions : 0

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire pour les droits de préemption (renonciation de préemption) n° :

- 2023-005 : SARL DE LA GRANGE - G 2050 (Champ de l'Erable)
- 2023-006 : HOUGH Peter – D 1123 – 1274 (29 Le Petit Lizac)
- 2023-007 : SARL DE LA GRANGE - G 2046 (Champ de l'Erable)
- 2023-008 : SARL DE LA GRANGE - G 2044 (Champ de l'Erable)



Devis extincteurs, société Bosquet groupe SAVPRO

Devis 1 :

- Achat de 9 extincteurs : 7 en remplacement pour vétusté + 2 supplémentaires (1 pour l'armoire électrique du local ADMR et 1 pour l'étage de la salle des associations)
- Dénaturation des 7 appareils vétustes

Total : HT = 808.16 € / TVA = 161.63 € / TTC = 969.79 €

Devis 2 :

- Achat plan d'évacuation pour mairie (2) et salle des associations (1)

Total : HT = 347.05 € / TVA = 69.41 € / TTC = 416.46 €

Lettre d'information du groupe de pilotage de mise en place d'une communauté professionnelle de territoire de santé (CPTS) pour le sud Vienne, informant de la réalisation de la première étape du projet : envoi d'une lettre d'intention aux instances (CPAM 86, ARS Poitiers, ARS NA, URPS), en attente d'une réponse de leur part. Le groupe adresse également ses vœux pour 2023.

Mme Nadine NEAUX présente les devis Edipublic concernant le magazine municipal pour 650 exemplaires, comprenant la création, la mise en page, les épreuves couleur et l'impression avec la charte graphique du magazine municipal.

- Magazine 4 pages : 730.00 € HT / 1 magazine
- Magazine 8 pages : 980.00 € HT / 1 magazine

Le Conseil Municipal opte pour le magazine 4 pages.

Prochaine réunion le 30 mars 2023 à 19H45.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 45.

Savigné, le 30 mars 2023

La Secrétaire,  
Nadine NEAUX



Le Maire,  
Jacques AUGRIS

